

DEPARTEMENT DE LA SOMME  
CONSEIL GENERAL  
ARCHIVES DEPARTEMENTALES

# Fonds de la Préfecture de la Somme

Administration pénitentiaire  
(1940-1962)

**Répertoire numérique détaillé**

**38 W**

réalisé par  
Emilie DABONNEVILLE, archiviste stagiaire,

sous le contrôle scientifique de  
Arnaud ESPEL, Attaché de conservation du patrimoine,

et sous la direction de  
Olivier de SOLAN, Conservateur du patrimoine, directeur

Amiens, 2012

# SOMMAIRE

---

<b>Introduction</b>	page 3
<b>Bibliographie</b>	page 6
<b>Sources complémentaires</b>	page 7
<b>Répertoire numérique détaillé</b>	page 8
• <b>Administration générale</b>	page 8
- Direction	
- Ressources Humaines	
- Comptabilité générale	
• <b>Gestion des détenus</b>	page 9
- Sorties temporaires	
- Nature des détentions	
- Transfert et mise en liberté	
- Visite aux détenus	
- Sécurité	
<b>Table de concordance</b>	page 11

# INTRODUCTION

---

## **Présentation du versement**

Le versement 38W émane du cabinet de la Préfecture de la Somme et concerne l'administration pénitentiaire et la gestion des détenus dans l'ensemble du département. Il est entré par voie ordinaire en 1960. Son importance matérielle est de 0,90 m.l. et il se compose de 50 articles.

Certaines pièces sont antérieures à la date du 10 juillet 1940, date de séparation théorique des collections modernes et contemporaines. Cependant, ces pièces se rapportent à des dossiers contemporains dont la cohérence justifie leur présence au sein de ce versement.

En ce qui concerne la typologie documentaire, le versement comprend des avis de concours, des notices concernant les concours, des dossiers de personnel (administratif, d'intendance, surveillant, éducateur, médical et religieux), des listes de personnels, des tableaux d'avancement, des demandes d'emploi, des fiches de renseignements, des enquêtes de police, des notes d'honoraires, des frais de fonctionnement, des listes de détenus hospitalisés, des extraits du registre d'écrou, des notes, de la correspondance, des articles de presse.

## **Bref aperçu historique de l'Administration pénitentiaire**

Depuis un vote au Sénat en 1795, les prisons dépendent du ministère de l'Intérieur jusqu'en 1935, date à laquelle l'administration pénitentiaire est rattachée par décret au ministère de la Justice. En 1945, les travaux forcés sont abolis et la réforme Amor<sup>1</sup> institue la politique d'amendement et de reclassement social du condamné. Parmi les quatorze points de cette réforme, on trouve le principe de la modulation des peines et le principe du travail comme obligation et comme droit.

Au début du XXe siècle, l'administration pénitentiaire est régie par de nombreux textes et en particulier le décret du 29 juin 1907 qui répartit le personnel en trois catégories : le personnel administratif (directeurs, inspecteurs, instituteurs, greffiers-comptables, surveillants chefs...), le personnel spécial (médecins, pharmaciens, aumôniers et architectes), et le personnel de surveillance (premiers surveillants, surveillants commis-greffiers, surveillants titulaires ou stagiaires).

---

<sup>1</sup> Paul AMOR, magistrat, est le premier directeur de l'Administration pénitentiaire française, nommé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le 30 septembre 1944. Avec d'autres personnes liées au mouvement de la Défense sociale nouvelle, il a joué un rôle clef dans la réforme du droit pénal français, notamment la « réforme Amor » en 1945 qui place l'amendement et le reclassement social du condamné au centre de la peine privative de liberté.

Ces statuts sont redéfinis par le décret du 31 décembre 1927 comprenant le personnel administratif, le personnel de surveillance et le personnel technique.

Le Code de procédure pénale définit dans l'article 714 que les personnes mises en examen, les prévenus et les accusés soumis à la détention provisoire, la subissent dans une maison d'arrêt. Il y a une maison d'arrêt près de chaque tribunal de grande instance, de chaque Cour d'appel et de chaque Cour d'assises, sauf auprès des tribunaux et des Cours qui sont désignés par décret.

L'article 717 prévoit que les condamnés à l'emprisonnement d'une durée inférieure ou égale à un an peuvent, à titre exceptionnel, être maintenus en maison d'arrêt et incarcérés dans un quartier distinct.

## **Histoire de l'administration pénitentiaire dans la Somme**

La Somme est dotée de trois maisons d'arrêt. Celle d'Amiens, construite entre 1903 et 1904 avenue de la Défense Passive, est de type cellulaire, en vogue sous la Troisième République. Elle met ainsi en application la loi Béranger de 1875 qui généralise l'emprisonnement de mode cellulaire en ce qui concerne les prisons départementales. La loi impose également un isolement pour les prévenus et les condamnés à moins d'un an d'emprisonnement, avec une remise d'un quart de la peine totale. Elle compte alors 137 cellules et accueille des condamnés à de courtes peines. Les allemands réquisitionnent un étage entier pendant la Seconde guerre mondiale pour y emprisonner les détenus politiques. Cette prison sera d'ailleurs bombardée le 18 février 1944 au cours d'une opération restée célèbre, l'opération Jéricho. Un autre fait historique est présenté dans la liasse 18W32, il s'agit de l'évasion du quartier des condamnés à mort de la part de deux détenus le 31 décembre 1951.

La Citadelle de Doullens créée au XVI<sup>e</sup> siècle est devenue centre d'incarcération lors des conflits armés. En 1940, la Citadelle est transformée en camps d'internement politique. Plusieurs centaines de personnes y sont emprisonnées dont des communistes, des responsables d'organisation, et des juifs. Après la guerre, elle redevient un centre de détention pour femmes notamment celles qui ont sympathisé avec l'ennemi.

Le 26 mars 1846, une prison cellulaire ouvre ses portes rue de l'Hôpital à Abbeville à côté du tribunal de commerce et de la gendarmerie, sur l'ancien emplacement du couvent des carmélites. Il y a peu d'informations sur la capacité d'accueil de la Maison d'Arrêt. Néanmoins, selon les propos des résistants qui ont assailli la maison d'arrêt en 1944, 161 détenus furent délivrés. Le témoignage de Noël Mangien, gardien pendant la Seconde Guerre Mondiale, attribue à la prison d'Abbeville une capacité de 40 hommes et 10 femmes.

On y purge des peines de moins de trois mois mais il arrive que des individus y soient condamnés à un an. Par ailleurs, des criminels de sang peuvent y être placés en détention préventive. En ce qui concerne la structure, le rez-de-chaussée est composé du logement du gardien chef, d'un corridor menant à la chapelle, des parloirs et du magasin à vivres. A l'étage, on trouve un dortoir de 22 lits, prévu pour le repos des détenus. Seuls les détenus considérés comme difficiles étaient isolés en cellules. Chaque détenu, à l'exception de certains cas, est astreint à un travail quotidien. À la libération, le nombre de détenus augmente considérablement : M. Mangien évoque 300 personnes. Les effectifs diminuent progressivement pour atteindre une dizaine de prisonniers.

En 1954, la prison est désaffectée avant d'être détruite en 1976. On y trouve dès la fin février 1978 des logements-foyers pour personnes âgées. Dans la Somme comme dans beaucoup d'autres départements, l'administration pénitentiaire a souffert du régime de Vichy installé en 1940. Les agents auxiliaires étaient souvent recrutés rapidement, et sans aucune formation. Ils étaient ainsi généralement plus nombreux que les titulaires.

## **Classement du versement**

Le classement a été réalisé en respect de l'instruction DAF/DPACI/RES/2007/016 du 11 octobre 2007 et de la circulaire DGP/SIAF/SDAACR/2012/014 du 8 juin 2012.

Le versement présentait des dossiers homogènes. Les documents de même typologie ont été regroupés. Certains dossiers de personnels, bien que vides, ont été conservés afin de perpétuer la mémoire des employés des maisons d'arrêt concernées.

Le plan de classement s'articule en deux parties. La première est consacrée à l'administration générale, par maison d'arrêt. La seconde est axée sur la gestion des détenus.

Le plan de classement suit globalement l'instruction de tri, bien que cette dernière n'aborde pas les dossiers d'enquêtes judiciaires ni les dossiers de transferts de détenus.

## **Communicabilité**

Il convient de rappeler qu'aux termes du Code du patrimoine, les archives publiques sont communicables de plein droit, sauf application de délais spéciaux. Les dossiers contenant des informations relatives à la vie privée, comme les dossiers de personnel, sont communicables au bout de cinquante ans. Ce délai est écoulé pour l'ensemble du versement. Les dossiers contenant des enquêtes de police judiciaire sont incommunicables pendant un délai de soixante-quinze ans à compter de la clôture du dossier.

**La communicabilité des liasses de ce versement est donc immédiate sauf la liasse 38W32 (communicable en 2028)**

# BIBLIOGRAPHIE

---

- **Ouvrages généraux :**

Direction de l'Administration pénitentiaire, *Histoire pénitentiaire*, Ministère de la justice, Paris, 2009. **(8°4796)**

BAUDRY M., *L'Opération Jéricho, 18 février 1944*. **(BR 3602)**

CARLIER C., *Histoire des personnels des prisons françaises du XVIIIe siècle à nos jours*, Paris 1997. **(8°3964)**

JALADIEU C., *Prisons et camps dans la France des années noires (1940-1945)*, Paris, 2006. **(BR 3175)**

PEDRON P., *La prison sous Vichy*, Paris, 1993. **(8°3332)**

REMY, *L'Opération Jéricho*, Paris, 1954. **(8°3239)**

- **Périodiques :**

T.D.S. : *Bulletin du service Educatif des Archives de la Somme*, n°78, 2006. **(184 REV 79)**

- **Sites web :**

Histoire de l'administration pénitentiaire :

- <http://www.archives-judiciaires.justice.gouv.fr>

- Criminocorpus :

<http://criminocorpus.revues.org/246#tocto2n10>

- Portail de la justice :

<http://www.justice.gouv.fr/histoire-et-patrimoine-10050/le-ministere-dans-lhistoire-10289/histoire-de-ladministration-penitentiaire-16945.html>

- Encyclopédie libre :

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Prison>

# SOURCES COMPLEMENTAIRES

---

## 1. Archives nationales – Site de Fontainebleau

- 19960136** Dossiers de principe : organisation et fonctionnement de l'administration pénitentiaire, gestion économique et financière de l'administration pénitentiaire, organisation de la détention, traitement des détenus, vie quotidienne des détenus, travaux et études portant sur la législation et la réglementation en matière pénale et pénitentiaire (1932-1981).
- 20100298, art. 1-14** Registres et documents sur le fonctionnement et l'architecture d'établissements de l'administration pénitentiaire (1874-1987).
- 20110110, art. 1-6** Plans d'établissements de l'administration pénitentiaire (1932-1966, sd).
- 19960148** Fonctionnement des établissements pénitentiaires (1945-1984)

## 2. Archives départementales de la Somme

### Série Y et série provisoire KZ

- KZ 2426** Administration pénitentiaire. : - maisons d'arrêt du Nord et de la Somme ; - Ecole de préservation de Doullens, listes nominatives du personnel, traitements, exercices 1914-1925

### Série W

- Internement :
- 26 W** Occupation allemande et libération 1940-1962
- Établissements pénitentiaires
- 20 W 11** Maison d'arrêt d'Abbeville. - Dossiers de Personnel (médecin, surveillant, aumônier) en poste avant et après la deuxième guerre mondiale : rapports d'inspections. Reconstruction. – Rapports avec la Feldkommandantur : correspondance. Commission de surveillance : procès-verbaux. 1954
- 20 W 12** Maison d'arrêt de Montdidier. - Surveillants en poste avant la deuxième guerre mondiale : dossiers. Projet de réouverture (1940). Contrôle : renseignements après examen sur place (1939). 1939-1940
- 20 W 20** Transfèrement. - État des frais d'escorte, instructions. 1930-1943
- 1406 W** Prisons d'Amiens (prison de Bicêtre, maison de correction, prison cellulaire), acquisitions de terrains, travaux de construction, plans de la prison et des cellules. 1868-1953

# REPERTOIRE NUMERIQUE DETAILLE

---

## Administration générale.

### Direction.

<b>38W1-3</b>	Généralités. - Organisation pénitentiaire : notes de service.	<b>1944-1954</b>
<b>38W1</b>	Maison d'arrêt d'Abbeville.	
<b>38W2</b>	Maison d'arrêt d'Amiens.	
<b>38W3</b>	Maison d'arrêt de Doullens.	
<b>38W4</b>	Surveillance. - Organisation de rondes de surveillance des brèches dans les murs d'enceinte de la Maison d'arrêt de Doullens : correspondance.	<b>1946-1947</b>
<b>38W5</b>	Commission de surveillance à la Maison d'arrêt de Doullens. - Demande d'admission : correspondance.	<b>1947</b>
<b>38W6-7</b>	Gestion. - Administration de l'établissement : correspondance.	<b>1925-1954</b>
<b>38W6</b>	Maison d'arrêt d'Amiens.	
<b>38W7</b>	Maison d'arrêt de Doullens.	

### Ressources Humaines.

<b>38W8</b>	Concours. - Organisation à la Maison d'arrêt d'Amiens : notes, avis de concours, notes pour la presse, notices.	<b>1951-1953</b>
<b>38W9-30</b>	Personnel de l'administration pénitentiaire.	
<b>38W9</b>	Formation du personnel de la maison d'arrêt d'Amiens, maniement des armes : correspondance, tableaux quantitatifs du matériel disponible.	<b>1962</b>
<b>38W10</b>	Effectifs en poste à la Maison d'arrêt de Doullens : tableau nominatif.	<b>1951</b>
<b>38W11-24</b>	Gestion des effectifs : dossiers de personnel.	<b>1914-1959</b>
<b>38W11</b>	Maison d'arrêt d'Abbeville, administratif.	<b>s.d.</b>
<b>38W12</b>	Maison d'arrêt d'Abbeville, surveillant.	<b>1925-1948</b>
<b>38W13</b>	Maison d'arrêt d'Abbeville, médical.	<b>s.d.</b>
<b>38W14</b>	Maison d'arrêt d'Abbeville, cultuel.	<b>s.d.</b>
<b>38W15</b>	Maison d'arrêt d'Amiens, surveillant.	<b>1914-1953</b>
<b>38W16</b>	Maison d'arrêt d'Amiens, médical.	<b>1944-1951</b>
<b>38W17</b>	Maison d'arrêt d'Amiens, cultuel.	<b>1959</b>
<b>38W18</b>	Maison d'arrêt de Doullens, administratif.	<b>1946-1950</b>
<b>38W19</b>	Maison d'arrêt de Doullens, intendant.	<b>s.d.</b>
<b>38W20</b>	Maison d'arrêt de Doullens, surveillant.	<b>1944-1952</b>
<b>38W21</b>	Maison d'arrêt de Doullens, éducateur.	<b>s.d.</b>

	<b>38W22</b>	Maison d'arrêt de Doullens, instituteur.	<b>1950</b>
	<b>38W23</b>	Maison d'arrêt de Doullens, médical.	<b>1946-1947</b>
	<b>38W24</b>	Maison d'arrêt de Doullens, culturel.	<b>1950</b>
<b>38W25</b>		Evolution professionnelle : tableau d'avancement.	<b>1959</b>
<b>38W26-30</b>		Demandes d'emploi : notices confidentielles des Renseignements Généraux.	<b>1930-1949</b>
	<b>38W26</b>	A à C.	
	<b>38W27</b>	D à F.	
	<b>38W28</b>	G à L.	
	<b>38W29</b>	M à R.	
	<b>38W30</b>	S à Z.	
<b>38W31</b>		Service médical. - Demandes d'emploi et démission à la Maison d'arrêt d'Amiens : correspondance.	<b>1950-1962</b>
<b>38W32</b>		Police. - Enquêtes et sanctions : pièces d'enquêtes judiciaires, dossiers de personnels.	<b>1931-1952</b>

### **Comptabilité générale.**

<b>38W33</b>		Institution catholique des soeurs des sept douleurs. - Demande de remboursement : facture.	<b>1945</b>
<b>38W34</b>		Actes médicaux pour les détenus. - Facturation : notes d'honoraires.	<b>1962</b>
<b>38W35</b>		Internés administratifs. - Demande d'indemnisation à la Préfecture : correspondance, listes nominatives et forfaitaire des détenus.	<b>1945</b>

### **Gestion des détenus.**

#### **Sorties temporaires.**

<b>38W36</b>		Loisirs. - Fréquentation de la piscine : correspondance, note, rapport.	<b>1950</b>
<b>38W37-38</b>		Soins médicaux. - Hospitalisation de détenus : états de présence nominatifs, extrait du registre d'écrou, correspondance.	<b>1944-1947</b>
	<b>38W37</b>	Détenus écroués à Amiens.	
	<b>38W38</b>	Détenus écroués à Doullens.	

#### **Nature des détentions.**

<b>38W39-45</b>		Présence des détenus : listes nominatives.	
<b>38W39-41</b>		Détention politique.	
	<b>38W39</b>	Placement sous mandats sans jugement.	<b>1945</b>
	<b>38W40</b>	Incarcération.	<b>1945-1948</b>
	<b>38W41</b>	Arrêtés d'internement.	<b>1945</b>

<b>38W42</b>	Proxénétisme.	<b>1946-1947</b>
<b>38W43</b>	Interdits de séjours.	<b>1945-1946</b>
<b>38W44</b>	Ressortissants américains.	<b>1945</b>
<b>38W45</b>	Liste des détenus <sup>2</sup> .	<b>s.d.</b>

#### **Transfert et mise en liberté.**

<b>38W46-48</b>	Mouvements de condamnés.	
<b>38W46</b>	Comparution devant la Chambre Civique : listes nominatives.	<b>1945</b>
<b>38W47</b>	Détention de longue durée ou travaux forcés : listes nominatives.	<b>1945</b>
<b>38W48</b>	Remises en liberté ou transferts vers d'autres établissements pénitentiaires : listes nominatives.	<b>1945-1948</b>

#### **Visite aux détenus.**

<b>38W49</b>	Parloir. - Demande d'autorisation de voir les détenus : correspondance.	<b>1960</b>
--------------	---	-------------

#### **Sécurité.**

<b>38W50</b>	Surveillance des détenus. - Remplacement des effectifs militaires par des effectifs de police : correspondance, note	<b>1945</b>
--------------	--	-------------

---

<sup>2</sup> Il s'agit de brouillons de listes nominatives de détenus, sans précision quand à leur lieu de détention.

## Table de concordance

Cotes actuelles	Anciennes cotes
38W1	38W11
38W2	38W10-11
38W3	38W7
38W4	38W7
38W5	38W7
38W6	38W10-11
38W7	38W7
38W8	38W9
38W9	38W11
38W10	38W11
38W11	38W11
38W12	38W6-11
38W13	38W11
38W14	38W11
38W15	38W10
38W16	38W10
38W17	38W10
38W18	38W7-11
38W19	38W11
38W20	38W7-11
38W21	38W11
38W22	38W11
38W23	38W11
38W24	38W11
38W25	38W11
38W26	38W1-3, 5-12
38W27	38W1-3, 5-12
38W28	38W1-3, 5-12
38W29	38W1-3, 5-12
38W30	38W1-3, 5-12
38W31	38W10
38W32	38W4-7-8-10
38W33	38W10
38W34	38W11
38W35	38W4
38W36	38W7
38W37	38W4
38W38	38W7
38W39	38W4
38W40	38W4
38W41	38W4
38W42	38W4
38W43	38W4
38W44	38W4
38W45	38W4
38W46	38W4
38W47	38W4
38W48	38W4
38W49	38W10
38W50	38W4